

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.4.3 Valoriser l'utilisation locale du bois construction et du bois énergie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource

Contexte

La forêt présente un contraste fort entre le coeur, où cette formation est très marginale et l'aire optimale d'adhésion où elle est en expansion du fait de la déprise agricole.

[...]

Les forêts de Vanoise présentent de nombreuses contraintes naturelles et économiques, ce qui limite la ressource exploitable.

Le tissu industriel des entreprises de première transformation se dégrade continuellement, alors que parallèlement, les entreprises utilisant des produits issus du bois s'approvisionnent majoritairement à l'extérieur du territoire.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines

Lignes directrices de l'orientation

- Soutenir l'ensemble de la filière, de l'amont avec des actions en faveur d'une sylviculture favorable à la biodiversité adaptée au changement climatique et à une exploitation optimisée prenant en compte les aspects environnementaux, vers l'aval avec des actions en faveur des filières de transformation favorables au développement durable, en passant par l'exploitation forestière avec des actions pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.
- Renforcer à cet effet les partenariats entre le parc national, les collectivités et les forestiers publics et privés. Comme pour l'agriculture, le secteur forestier et de transformation étant actuellement structuré ; l'établissement public du parc national aura essentiellement un rôle d'appui et d'incitation.
- Limiter l'incidence de coûts d'exploitation souvent élevés en Vanoise en cherchant à valoriser le bois dans le cadre de circuits courts, que ce soit pour le bois-énergie, le bois de construction, le mobilier de montagne ou l'artisanat.
- Développer l'exploitation du bois-énergie en complémentarité avec les filières existantes (affouage, bois d'oeuvre).
- L'établissement public du parc national a vocation à intervenir en accompagnement des acteurs habituels de la filière et des porteurs de projet.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Parc national de la Vanoise

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>3.4.1.a - Prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers dans les différents documents de gestion ou d'amélioration de l'exploitabilité des massifs. Décliner certains documents-cadre avec des orientations de préservation plus ambitieuses</p>	<p>Veille lors des avis sur les documents de gestion, appui technique et scientifique</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des forêts communales</p>	<p>État, ONF, acteurs de la forêt privée</p>
<p>3.4.3.b - Soutenir les entreprises existantes et les nouveaux projets d'industries de 1ère et 2ème transformation, les porteurs de projets pour la récolte de bois d'oeuvre et de bois énergie, utilisant le bois issu des forêts de Vanoise, de taille adaptée à la capacité de mobilisation des forêts</p>		<p>Soutien aux projets et aux entreprises</p>	<p>FIBRA, intercommunalités</p>
<p>3.4.3.c - Soutenir les entreprises qui utilisent le matériau bois issus des forêts locales</p>	<p>Intégration du bois dans les projets du parc national, modulation des aides financières en faveur des projets utilisant le bois</p>	<p>Soutien aux projets et aux entreprises, intégration du bois dans les projets communaux</p>	<p>FIBRA, intercommunalités</p>
<p>3.4.3.d - Soutenir les actions de communication de la filière bois promouvant l'utilisation du bois d'oeuvre et du bois énergie local</p>	<p>Participation à la communication</p>		<p>FIBRA, association "Bois des Alpes", intercommunalités</p>
<p>3.4.1.e - Créer des associations syndicales de</p>			<p>Acteurs de la forêt privée</p>

Parc national de la Vanoise

gestion forestière permettant de gérer durablement les entités créées			
3.4.3.f - Prise en compte du bilan carbone et du développement durable dans les études de faisabilité d'implantation de projets de chaufferies collectives ou industrielles	Conseil	Prise en compte dans les projets communaux	Opérateurs privés
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 3.5.3.d / 3.5.3.f / 3.7.1.b			

Référence ID de l'article : #4382

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 15:07